

Jeu - S.Pellegrino® - 2 univers, 1 bouchée

1. Organisation du Jeu

La Société Nestlé Waters Marketing & Distribution, SAS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 463 044, ayant son siège social au 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après dénommée la « Société Organisatrice »), organise du 22 decembre 2025 au 1er Janvier 2026 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé Jeu - S.Pellegrino® - 2 univers, 1 bouchée (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu se déroulera exclusivement sur Internet à l'adresse suivante www.promozionitaliane.it/event-fr/ .

2. Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et ceux de la société gestionnaire du Jeu, ainsi que des membres de leur famille.

3. Annonce du Jeu

Ce Jeu est annoncé sur les supports suivants :

- Site internet : www.promozionitaliane.it/event-fr/
- Réseaux sociaux :
utm_source=ig_web_button_share_sheet&igsh=ZDNIZDc0MzIxNw== /
https://www.instagram.com/beatrizgonzalezchef?utm_source=ig_web_button_share_sheet&igsh=ZDNIZDc0MzIxNw== /
utm_source=ig_web_button_share_sheet&igsh=ZDNIZDc0MzIxNw== /
https://www.instagram.com/wills.deli?utm_source=ig_web_button_share_sheet&igsh=ZDNIZDc0MzIxNw==

4. Dotations mises en jeu

363 (trois-cent-soixante-trois) bons de réduction dématérialisés, d'une valeur unitaire indicative de 7€ (sept euros), valables pour un achat du menu S.Pellegrino® x Beatriz Gonzalez chez Will's Deli au 28 rue Poissonnière, dans le 2ème arrondissement de Paris. Les bons sont valables du 22 décembre au 1^{er} janvier sur les heures d'ouverture du restaurant.

En cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et/ou de valeur équivalente.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

La dotation est nominative, non commercialisable et ne peut pas être attribuée ou cédée à un ou des tiers.

5. Modalités de participation au Jeu

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se connecter sur le site www.promozionitaliane.it/event-fr/ 22 decembre 2025 au 1er Janvier 2026 minuit, heure française

1. s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs obligatoires proposés du formulaire (notamment nom, prénom, adresse électronique, mot de passe). Ces informations doivent être correctes et complètes afin de permettre la délivrance de la dotation en cas de gain.

1. cocher la case « j'ai lu et j'accepte le règlement »
 2. puis valider son inscription.

La participation sera prise en compte au moment où la personne valide son inscription.

Seuls les 363 premiers participants inscrits recevront la dotation.

Une seule participation par adresse email sera acceptée.

Toute inscription, incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation.

Si la Société Organisatrice décèle une ou plusieurs participations frauduleuses de la part d'un participant, elle se réserve le droit de le contacter par email pour l'informer que cette participation frauduleuse ne sera pas prise en compte.

A titre d'exemple, seront considérées comme des participations frauduleuses :

- Utilisation du même nom, du même prénom, de la même adresse postale, de différentes adresses mails, de différents numéros de téléphones Cette liste n'est pas exhaustive.

Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucune dotation. La Société Organisatrice se réserve alors le droit de remettre en jeu la dotation qui lui aurait été indûment attribuée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant l'identité et le domicile des gagnants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'élimination du gagnant.

6. Détermination des gagnants

Les 363 premiers participants inscrits verront la page web se mettre à jour avec un message confirmant qu'ils ont obtenu la dotation. Celle-ci leur sera automatiquement envoyée par e-mail et s'affichera également à l'écran sous forme de QR code.

Une fois les 363 dotations attribuées, tout participant ultérieur sera informé qu'aucune dotation n'est plus disponible.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse ; une seule adresse électronique par foyer) pendant toute la durée du Jeu.

7. Modalités d'obtention de la dotation

Immédiatement après avoir complété les éléments sur la page www.promozionitaliane.it/event-fr/ conformément au présent règlement, les 363 gagnants recevront leur dotation par voie électronique sous la forme d'un QR code à télécharger. Ce QR code sera également directement affiché sur la page indiquant le gain. Le gagnant qui n'aurait pas reçu sa dotation est invité à contacter la société gestionnaire du Jeu S.PELLEGRINO® 2 univers 1 bouchée.

Nestlé Waters Marketing & Distribution, Service Consommateurs, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux..

La Société Organisatrice veille au bon acheminement des dotations.

Toute dotation qui n'aurait pas pu être remise au gagnant en raison d'une adresse mail inexacte sera tenue à sa disposition à l'adresse du Jeu : Jeu - S.Pellegrino® - 2 univers, 1 bouchée - Service Consommateur - Nestlé Waters France - Jeu - S.PELLEGRINO® 2 univers 1 bouchée, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux" jusqu'au. 1er Janvier 2026. Tout gagnant qui n'aura pas réclamé sa dotation par courrier passé cette date (cachet de La Poste faisant foi) sera réputé avoir renoncé à celle-ci. Cette dotation pourra librement être remise en jeu par la Société Organisatrice, sans que celle-ci ne puisse voir sa responsabilité enqaquée de ce fait.

La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts afin de contacter les gagnants. Néanmoins si un des gagnants demeurait injoignable, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

8. Acceptation du règlement et accès au règlement

8.1. Acceptation du règlement

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Toute fraude, tentative de fraude ou non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

L'utilisation de robots ou tous autres procédés similaires est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination de son auteur, pour toute la durée du Jeu.

8.2. Accès au règlement

Le présent règlement est consultable sur le site officiel du Jeu www.promozionitaliane.it/event-fr/ jusqu'à 3 mois après la fin du jeu.

9. Annulation / Modification du Jeu

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité la présente opération en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

Si au terme du Jeu, l'ensemble des dotations n'a pas été attribué, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger le Jeu.

Toute modification du règlement fera l'objet d'un avenant et d'une information auprès des participants.

10. Contestation et réclamation

En cas de contestation ou de réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises dans un délai de quatre mois maximum après la clôture du Jeu à l'adresse suivante : "Jeu - S.Pellegrino® - 2 univers, 1 bouchée - Service Consommateur - Nestlé Waters France - Jeu - S.PELLEGRINO® 2 univers 1 bouchée, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux".

11. Responsabilité liée à l'utilisation du réseau Internet

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu.

La Société Organisatrice mettra tout en œuvre pour permettre l'accès au site du Jeu.

Pour autant elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet indépendant de sa volonté.

12. Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées sont nécessaires à l'organisation du Jeu et notamment à la prise en compte de la participation et à l'attribution des dotations aux gagnants. Elles sont exclusivement destinées à la Société Organisatrice dans le cadre du Jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Elles seront conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du Jeu, soit 12 mois après la fin de ce dernier, sauf pour les personnes ayant consenti à recevoir des offres spéciales et des informations sur S.PELLEGRINO®. Dans le cadre de leur traitement, ces données pourront être transmises à des sous-traitants situés hors de l'Union

Européenne. Pour en savoir plus, les participants peuvent consulter la « [Politique Nestlé sur la Protection des Données Personnelles](#) ». Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Service Consommateur - Nestlé Waters France - Jeu - S.PELLEGRINO® 2 univers 1 bouchée, 34-40 rue Guynemer, 92130 Issy-les-Moulineaux. En cas de réclamation non résolue directement avec la Société Organisatrice, les participants peuvent s'adresser à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

13. Loi applicable

Ce Jeu et le présent règlement sont soumis à la loi française.